

La prévention dans l'entreprise, tout le monde y gagne !



La santé, la qualité de vie au travail des salariés et la prévention des risques professionnels sont l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise : dirigeants, salariés, DRH, services de santé au travail, service sécurité et handicap, CHSCT et managers...

Harmonie Mutuelle propose une offre complète dédiée à la prévention et à la qualité de vie au travail

Partenaire privilégié des entreprises, Harmonie Mutuelle, 1^{re} mutuelle santé de France, est engagée depuis plus de 15 ans dans la prévention et la promotion de la santé.

Fort de cette expérience et riche d'une équipe de **42 professionnels formés en prévention**, Harmonie Mutuelle propose à toutes ses entreprises adhérentes, quelque soit leur taille, de bénéficier de toute son expertise dans le domaine de la prévention santé avec son offre : La santé gagne l'entreprise.

L'offre prévention d'Harmonie Mutuelle permet de :

- favoriser une meilleure qualité de vie au travail pour les dirigeants et les salariés,
- améliorer la performance sociale qui contribue à la performance globale de l'entreprise :
 - Quels que soient la taille ou le secteur d'activité.
 - Des services inclus ou payants adaptés aux besoins.
 - Des solutions collectives ou individuelles.
 - En articulation avec les acteurs santé de l'entreprise, dont les services de santé au travail.



Des solutions qui se concrétisent sous la forme de 3 modalités d'intervention :

- **sensibiliser** par des campagnes d'information,
- **former** via des sessions de formations, des ateliers, des tests de dépistages, des modules d'e-learning* ou encore des conférences, animés par des experts sur les questions de santé en entreprise ; notre réseau compte **plus de 380 intervenants formateurs**,
- **accompagner** via une plateforme de services téléphoniques et digitaux personnalisés, animés par nos experts santé.



* Formations individuelles en ligne.

Contact : Karine NOEL
02 23 25 01 61
karine.noel@harmonie-mutuelle.fr

Nouveauté

Dès le mois de juin, Harmonie Mutuelle vous propose un logiciel Document Unique pour vous aider à respecter vos obligations légales

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est le socle de vos actions de prévention et de sécurité. Il vous permet d'évaluer et hiérarchiser les risques auxquels peuvent être exposés les salariés afin d'améliorer leur santé et leur sécurité au travail. En tant qu'entreprise, structure publique ou bien association, vous êtes tenus de le rédiger et de le mettre à jour annuellement.

Harmonie Mutuelle a choisi de s'appuyer sur l'expérience et l'expertise de Prévisoft pour vous proposer le logiciel Document Unique Harmonie Mutuelle-Prévisoft.

Avec ce logiciel :

- Vous gérez plus simplement le contenu de votre Document Unique, avec un système de cotation et de hiérarchisation des risques,
- Vous créez vos référentiels et définissez la liste de vos risques et dangers,
- Vous éditez et mettez à jour automatiquement vos plans d'actions,
- Vous produisez en quelques clics vos reportings, vos indicateurs, vos fiches de poste.

Pour découvrir l'offre La santé gagne l'entreprise et bénéficier d'informations santé scientifiquement et médicalement validées, consultez :

www.lasantegagneentreprise.fr



Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre vie